GAZETTE DE BATON ROUGE.

PUBLIEE LE SAMEDI MATIN PAR STEPHEN HENDERSON Jun.

Vol. XIX. BATON-ROUGE, LOUISIANE, SAMEDI 15 JUILLET, 1837. No. 22.

L. S. U. Library [illegible] La.

Gazette.

SAMEDI,............15 JUILLET, 1837.

Chemin à Coulisse de Bâton-Rouge et de Clinton.—Une assemblée des Directeurs de cette compagnie a eu lieu Mercredi dernier, nous apprenons qu'ils ont résolu d'acheter des nègres pour [illegible] les travaux. On pense que cette [illegible] plus économique que de faire la route [illegible].

[illegible] EN PASSAGE—Il y a quelques jours [illegible] un homme blanc nommé James Casey, [illegible] en prison pour avoir essayé à voler [illegible] appartenants à Messrs. David H. [illegible] et Dunbar de cette paroisse. On dit qu'il [illegible] à persuader aux esclaves de voler leur [illegible] de partir avec un autre homme blanc, afin que Casey ne soit pas suspecté. On nous [illegible] que l'on a apperçu plusieurs personnes [illegible] cherchant à se mêler parmi nos esclaves; nous engageons nos citoyens à être sur leur garde.

Une personne de la Nlle.-Orléans nous informe que le steamer Cuba, construit à l'Est; exprès pour le commerce de Cuba, est arrivé à la Nouvelle Orléans, et fera les voyages comme paquebot régulier, entre la Hâvane et cette dernière ville [illegible] voyage sera de trois jours.

LA MALLE.—Nous sommes informés par un [illegible] de Plaquemine, que la Malle due dans [illegible], a été négligée de ce coté du fleuve, [illegible] les deux dernières semaines.

Le Condenseur de Plaquemine a changé ses [illegible], il va être publié par Mr. D. Austin sous [illegible] l'Ambassadeur d'Iberville.

[illegible], *et cependant un bon exemple*.—L'Editeur du Condenseur dans son [illegible] à ses abonnés, dit: qu'ils l'ont [illegible], et sans sollicitation. Quel [illegible] doit être! nous lui portons [illegible].

[illegible] de la Banque des Etats-Unis, d'après [illegible] rapports de New-York se vendent [illegible] au-dessus du pair en espèces. La confiance [illegible] et les affaires ont une meilleure apparence, la demande d'espèces diminue.

4 Juillet 76.

[illegible] de ce jour glorieux, a été célébré [illegible] avec le plus grand enthousiasme [illegible] citoyens de Bâton Rouge. Les santés [illegible] préparées par le Comité ont été portées [illegible] de la musique des Gardes de Bâton-Rouge.

[illegible] jour que nous célébrons, puissions-nous [illegible] que nos enfans, et les enfans de nos [illegible], jusqu'à la génération la plus [illegible], égaler les vertus patriotiques des [illegible] Congrès de 76.

[illegible] morts pour la Révolution. [illegible] reconnaissants ne pourront jamais [illegible] les efforts héroïques qu'ils firent [illegible].

[illegible] la mémoire de Washington, (cette [illegible] debout et en silence.)

[illegible] notre Pays, tout notre pays et rien [illegible].

[illegible] des Etats-Unis.

[illegible] de 1776. Leurs noms [illegible] dans l'Histoire des [illegible].

[illegible]. Aux Héros survivants de la Révolution; [illegible] le point qui divise le tems de l'Eternité [illegible] se présente à leur esprit avec un [illegible], et l'avenir leur offre l'espérance [illegible] gloire immortelle.

[illegible]. A Notre Bannière Etoilée, jusqu'à présent [illegible] et triomphante, puisse-t-elle ne [illegible] être disgraciée ou abaissée, par des dissensions intérieures, ou des ennemis extérieurs.

[illegible]. A l'Union et la Liberté, maintenant [illegible] toujours qu'elles soient inséparables.

[illegible]. A l'Armée et la Marine des Etats-Unis [illegible] ont acheté de leur sang la confiance de [illegible] pays, et nous sommes assuré qu'ils la mériteront toujours.

11°. Au Gouverneur et aux autorités de [illegible] de la Louisiane.

12°. A l'Orateur du jour, le discours dont [illegible] a favorisé aujourd'hui est encore une [illegible] qu'il est le digne fils de Nobles Pères. [illegible] cette santé le Juge Ogden se leva et [illegible] ainsi;

La ville de Bâton Rouge, désignée par la nation [illegible] comme le siège du Gouvernement d'un [illegible] qui a toujours été le Rempart inébranlable de la Liberté. Puisse son attachement à la liberté, durer aussi longtems que la superbe colline sur laquelle elle est située et que le fleuve majestueux qui baigne ses rives aura son cours.

13°. Aux Belles, qui parmi les horreurs de la guerre et de l'invasion, encouragèrent par leur sourires ces esprits glorieux qui furent la terreur des despotes étrangers.

La lettre suivante a été adressée par le comité à l'orateur du jour.

BATON-ROUGE, 5 Juillet 1837.

R. N. OGDEN, Esq.

Monsieur—Le Comité du 4 Juillet vous prie de lui donner une copie du Discours que vous avez prononcé ce jour là; le considérant comme plein d'éloquence, de justesse et de patriotisme, il espère que vous en permettrez la publication.

Nous sommes avec respects,
Vos amis et obéissans serviteurs.

Ch. Tessier,	L. Sheppers,
J. E. Layet,	M. Morgan,
Aug. Duvals,	C. Peirce,

Membres du Comité.

RÉPONSE.

BATON-ROUGE, 6 Juillet 1837.

Messieurs—Je suis on ne peut plus reconnaissant des termes flatteurs dont il vous a plû honorer mon discours du 4 de Juillet, et je regrette beaucoup de ne pouvoir satisfaire à votre demande.

J'avais peu de tems pour le préparer, à cette époque j'étais plus occupé que d'habitude, et je n'ai pu l'écrire tout au long, me le rappeler tel que je l'ai prononcé serait très difficile pour ne pas dire impossible. Ayez la bonté d'accepter avec cette apologie l'assurance de mon profond respect.

Votre obéissant Serviteur,
R. N. OGDEN.

Messrs. Ch. Tessier, J. E. Layet, Augustus Duvals, L. Sheppers, M. Morgan, C. Peirce.

La Gazette de St.-Martinville annonce que la compagnie des Acteurs Français de la Nouvelle-Orléans est dans cet endroit, et qu'ils se proposent d'y faire construire un théâtre.

FLORIDE—Une personne de cette ville vient de nous favoriser d'un extrait d'une lettre de Key West en date du 29 Juin.

Capitaine Whalton, gardien du Phare flottant, a été assassiné à Key Largo le 26 du court. avec un des hommes de la chaloupe, les deux autres se sont échappés avec la chaloupe. Le Capt. Whalton s'en fut à terre pour couper du bois avec 4 hommes dans sa chaloupe, en débarquant les Indiens firent feu sur lui, et il fut tué, dépouillé, le crâne enlevé et coupé en morceaux. Les cutters avec un zèle et une promptitude digne de louange, allèrent de suite vers le Phare flottant pour protéger et assister Mme. W. delà ils furent à Key Largo, et emportèrent le corps du Capit. W. et du marin, qu'ils enterrèrent à Wastacombe, petite isle près Key Largo. Madame W. et sa famille arrivèrent hier à Key West, dans la chaloupe de la malle.

TEXAS.—La Malle d'hier nous a apporté la nouvelle que Thomson a déserté les Mexicains et qu'il s'est joint aux Texiens.

D'après un nouvel arrangement, on peut se rendre de la Nouvelle Orléans à New York en huit jours et demi, par mer et par terre, comme suit:

En bateau-à-vapeur, de la Nlle.-Orléans à Pensacola, en	24	heures.
En bateau-à-vapeur, de Pensacola à La Grange, en	8	"
En voiture, de La Grange à Augusta,	90	"
En rail-road, d'Augusta à Charleston,	12	"
En bateau-à-vapeur, de Charleston à New-York,	70	"
	204	heures.

On a dernièrement cherché à arrêter le porteur de la malle expresse, près du village, d'Abdigon, comté de Hartford (Maryland.) Deux ou trois individus en le voyant passer lui lancèrent un nœud coulant, qu'il évita.

CHIENS.

Monsieur l'EDITEUR—On a beaucoup parlé dans votre Journal de la grande quantité de chiens qui infectent la ville; mais cela n'a pas produit l'effet désiré; il est surprenant que le Maire ne prenne pas des mesures pour exterminer cette race; ennemie du repos et du sommeil; ne serait-il pas bon de suivre le même exemple que le Conseil de Ville de la Nouvelle Orléans pour se débarrasser de ces odieuses bêtes! en jettant la nuit de la viande empoisonnée, pour faire mourir tous les chiens errants, en fesant cela je pensé que Bâton-Rouge sera tranquille, et que nous pourrons reposer en paix. Reveillez-vous donc! hommes sagé de l'Est!

Transeat in Exemplum.

Monsieur l'Editeur, en inserant les lignes cidessus, des remarques que j'ai faites sur l'espèce canine; qui est devenue si prolifique, vous obligerez beaucoup un ANTIDOGISTE.

A l'Editeur de la Gazette de Bâton-Rouge.

MON CHER MONSIEUR;

J'ai essayé dernièrement de former dans mon voisinage, une réunion de personnes ayant le tems et le talent, d'écrire tour à tour, une communication tous les trimestres sur un sujet important, pour les intérêts de la culture du pays, ou plutôt sur des sujets intéressants pour tous les habitants de l'Etat. Par de telles communications imprimées en forme de *Pamphlet*, provenant de dix à douze personnes, d'un talent et d'une expérience reconnus, je m'attendais à ce que nos efforts joints ensemble; auraient fait plus de bien, que le double de mauvais écrits dans les Gazettes. Je n'ai pas réussi dans mon attente, mais je serai bien aise qu'un plan de cette espèce soit adopté dans quelqu'autre endroit. Les membres ne doivent pas être éloignés les uns des autres, afin de pouvoir se réunir avec facilité, ils doivent être practiciens, et n'ont pas besoin d'être aussi savants que Bolingbroke où Madison, ni d'avoir la science profonde d'un Johnson ou d'un Franklin pourvu qu'ils puissent se communiquer, leurs idees dans un style simple et ordinaire, ce que nous désirons n'est pas de l'éloquence mais un sujet solide. J'avais fait une communication pour l'assemblée, mais comme personne ne s'y est trouvé, je vous l'envoie; disposez en comme vous le jugerez convenable.

"Chaque cultivateur de coton qui s'occupe de [illegible] culture fatiguante, ennuyeuse, et peu profitable, il a des batisses et des barrières à entretenir, des fossés, des ponts, des routes, et les levées à faire, continuellement à réparer; et si c'est un cultivateur prudent il doit en tout cas planter assez de maïs pour sa consommation, il doit faire le plus possible chez lui, et cependant il lui reste bien peu de tems pour améliorer son habitation, il sait qu'il lui faut un tiers de sa récolte, lorsqu'elle est assez bonne pour payer les vivres, habillemens, et instruments aratoires de ses journaliers, qu'elle perte inévitable il y a sur les deux autres tiers, quel interminable ouvrage pour faire cette récolte, qui aussitôt qu'elle est rentrée ne laisse que le tems de se préparer pour la récolte nouvelle, le cultivateur seul sent toute sa peine, aussi combien il lui est cruel de voir un quart de ses durs travaux détruits, par des crochets, par le peu de soins des employés des bateaux-à-vapeur, et les charretiers de la Nouvelle Orléans! tout le monde doit savoir que la perte éprouvée en déchirant les balles, en perdant et salissant le coton, retombe sur le cultivateur, que le marchand ne peut donner qu'un prix proportionné à ce qu'il rapporte rendu à sa destination la plus éloignée, que la filature ne payera pas pour du coton sale et avarié, le même prix que pour du bon coton, et le cultivateur est payé d'après le prix établi à la manufacture. Le cultivateur est le soutien du pays, cependant on lui fait supporter tous les fardeaux et toutes les impositions possibles. C'est pourquoi il serait nécessaire que la Législature passe une loi à ce sujet, prohibant l'usage des crochets, sous des peines sévères, en réduisant le poids des balles; 350 livres est assez pesant mais elles ne doivent jamais excéder 400 livres, le surplus sera au profit de l'acheteur, ce qui forcerait le cultivateur à ne pas excéder la quantité voulue, et toute balle pesant d'avantage doit contenir de l'eau où de la saleté, pour lesquels l'acheteur ne doit certainement pas payer; des balles de cette dimension peuvent se remuer sans crochets, les autres plus grandes et plus lourdes se déchirent même sans crochets par leur poids. Je sais par expérience que l'on ne perd pas de tems à peser le coton pour le mettre en balles, le Général Hampton, qui a toujours économisé le tems, a continuellement embarqué son coton en partageant 1000 livres en trois balles. Le fret doit rester le même par balle, quelques frais de plus pour des petites balles seront amplement compensés par l'augmentation de valeur du coton.

11 Juillet 1837. P. W.

ÉTÉ.
JUILLET.
Armoise.
BONHEUR.

Armoise, herbe Saint-Jean, tu portes bonne encontre.

Aimable fleur, je n'ai point oublié que tu protégeas mon enfance; je n'ai point oublié ces tems heureux où ma bonne gouvernante venait, la veille de la Saint-Jean, parer, en secret, mes blonds cheveux d'une couronne d'armoise. En m'embrassant elle me disait: «Chère enfant, te voilà préservée, par mes soins, de tous malheurs, de toutes souffrances, des malins esprits et de la méchanceté des hommes." Je répondais par de tendres caresses à ses soins empressées; mon jeune cœur s'ouvrait à la confiance; les esprits et les méchans étaient pour moi la même chose; j'en avais peur sans y croire. Ah! que ne puis-je, encore parée d'une guirlande de fleurs, opposer une innocente superstition aux douleurs de la vie!

Qu'on ne pense pas toutefois que l'armoise soit une plante sans réputation, sans vertu: je veux, pour son honneur, rapporter ici ce qu'en dit Pline dans la traduction naïve de notre vieil Antoine du Pinet:

"La gloire d'imposer les noms aux herbes n'a "seulement appartenu aux hommes ains aussi est "venue jusqu'à enflammer le cerveau des femmes, "qui en ont voulu avoir leur part; car la reyne "Artémisa, femme du riche Mosolus, roi de Carie, "fit tant par son industrie, qu'elle baptisa de son "nom l'armoise, qui auparavant était appelée *parthenis*. Toutefois il y en a qui tiennent ce nom "d'*arthémisia* avoir été imposé à l'armoise, à "raison de la déesse Arthemis Ilithia parce que "cette herbe est particulièrement bonne aux femmes."

Effectivement, Hippocrate, Discorido, Galien, Zacutus Lusitanus, et de nos jours un savant professeur, ainsi que le célèbre Alibert, ont tour à tour préconisé les qualités de l'armoise.

Aimable plante, lorsque pleine de confiance en tes vertus surnaturelles, je me croyais préservée par toi, de toute espèce de maux, j'ignorais qu'une grande reine avait autrefois disputé à une déesse la gloire de te faire porter son nom, j'ignorais que les savans de l'antiquité, et les doctes de nos jours se fussent occupés de tes vertus salutaires; mais cette vaine érudition n'a rien ajouté à ma reconnaissance. Si, parfois, égarée dans la campagne, je te rencontre, mon cœur bat, mes yeux se mouillent de larmes; je songe aussitôt à mon heureuse enfance, aux feux de la Saint-Jean, à ma pauvre bonne, aux chaînes de fleurs auxquelles elle suspendait mes jeunes destinées. Doux souvenirs, vous embellirez toujours ma vie. Salut, charmante armoise, je te dois encore un instant de bonheur.

Par Madame CHARLOTTE DE LATOUR.

Une rose blanche et une rouge.

Le poëte Bonnefons, envoya à l'objet de ses amours, deux roses, l'une blanche et l'autre du plus vif incarnat: la blanche, pour imiter la pâleur de son teint, et l'incarnat pour peindre les feux de son cœur; il y avait joint à son bouquet ces quatre vers:

Pour toi, Daphné, ces fleurs viennent d'éclore:
Vois, l'une est blanche, et l'autre se colore
D'un vif éclat: l'une peint ma pâleur,
L'autre mes feux: toutes deux mon malheur.

Dictionnaire des plantes, avec leurs emblêmes.

A

Absinthe.	Absence.
Acacacia.	Amour platonique.
Acacia rose.	Elégance.
Acanthe.	Arts.
Achillée.	Guerre.
Adonide.	Douloureux souvenirs.
Adoxa.	Faiblesse.
Agnus Castus.	Froideur, vivre sans aimer.
Agrimoine.	Reconnaissance.
Alisier.	Accords.
Aloès.	Amertume, douleur.
Alysse des rochers.	Tranquillité.
Amandier.	Etourderie.
Amarante.	Immortalité.
Amaryllis.	Fierté.
Ananas.	Vous êtes parfaite.
Anémone.	Abandon.
Anémone des prés.	Maladie.
Ancolie.	Folie.
Angélique.	Inspiration.
Argentine.	Naïveté.
Armoise.	Bonheur.
Asphodèle.	Mes regrets vous suivent au tombeau.
Aster à grandes fleurs.	Arrière-pensée.
Aubépine.	Espérance.

Traduction d'un bouquet emblématique, composé: d'Armoise, d'Agrimoine, une rose blanche, une rose rouge d'aubépine, d'asphodèle.

Quel serait mon bonheur, ma reconnaissance, si vous acceptiez ce que vous peint les feux de mon cœur. [illegible] mes regrets me suivront au tombeau.

PAR L'ESTAFETTE.

Les nouvelles que nous recevons de Savannah et de Charleston, du 29 Juin après midi, contiennent les rapports les plus sinistres sur la situation des Florides. Une lettre du fort King, reçue à St. Augustine, annonce que les Indiens s'étant emparé du chef Micanopy l'avaient égorgé et coupé en morceaux. On suppose qu'il n'a été ainsi assassiné qu'à cause de ses dispositions amicales envers les blancs, sa constante opposition à la prolongation de la guerre, et la bonne foi qu'il a mise dans l'exécution des articles du dernier traité. Comme on ignorait comment cette nouvelle était parvenue au fort King les officiers de l'armée qui se trouvent à Ste Augustine semblent douter qu'elle fut vraie, mais si comme on l'a dit, les Indiens ont depuis quelque temps destitué Micanopy et donné le commandement à Sam Jones, celui-ci, sans doute, aura voulu se défaire de son prédécesseur. On sait que Charley O'Mathla, pour avoir montré de la bienveillance envers les blancs, subit le même sort.

Le Savannah Georgian, du 29 Juin, donne la même nouvelle, mais d'une manière plus positive. Une personne partie de Jacksonville le 25 Juin annonce qu'on venait d'y apprendre que Sam Jones et Powell qui, dit-on, sont à présent à la tête des Micasukies, avaient tenu dernièrement, près du lac Monroe, un conseil dans lequel Micanopy avait été condamné à mort pour avoir signé le traité avec le général Jessup.

Conformément à cette sentence, Micanopy a été coupé en morceaux par ses propres guerriers. Les sous chefs Cloud, Alligator, Tiger-tail et Wild cat ont été destitués pour avoir signé le traité, sont rentrés dans les rangs des simples guerriers.

Des défrichemens considérables avaient déjà été faits dans les comtés d'Alachua et de Colombia, et l'on espérait pouvoir y récolter cette saison environ 100,000 boisseaux de maïs qu'il faudra abandonner aux Indiens ainsi qu'une grande quantité de bêtes à cornes et de chevaux. On évalue a 10,000 le nombre des bêtes à cornes qui paissent en liberté dans la grande prairie d'Alachua, et, dernièrement, 500 chevaux de réforme, vendus par les Etats Unis à divers y ont été mis au verd.

Dernièrement sept Indiens sont arrivés sur l'habitation de Mrs Clark et Rollins, située à sept milles de Newnansville et se sont mis à couper les récoltes sur pied. Ces deux messieurs, dont les familles n'étaient heureusement pas sur l'habitation, se sont réfugiés à Newnansville.

Il est à craindre que tout ceci ne soit le prélude d'une nouvelle guerre que les malheureux habitans des Florides auront à soutenir cet été.

Le bruit ayant couru à St. Augustine que le cholera asiatique existait d'une manière alarmante au fort Mellon, une correspondance à ce sujet eut lieu entre le maire de St. Augustine et le brigadier général Armisted, commandant ce poste. D'après le rapport du chirugien, c'est une maladie d'une nature purement locale, occasionnée par les miasmes putrides, et à laquelle il a donné le nom de choléra, quoiqu'elle n'ait aucun rapport avec le choléra asiatique. Au reste la maladie a disparu, et l'on a abandonné le fort.

Courrier.

Le journal l'*Omnibus*, publié à Naples, contient la nouvelle qu'un jeune Français nommé J.... vient de se précipiter dans le cratère du Vésuve, parce qu'une danseuse du théâtre S.-Charles n'a pas répondu à la passion qu'elle lui avait inspirée.

PERTE DU STEAMER LOUISIANA.

Le steamer Columbus apporte la nouvelle que le Louisiana, capitaine Tarr, parti de la Nouvelle Orléans, avec une cargaison considérable a touché, le 27 Juin dernier sur une chaine de rochers, à environ 30 milles en dessus de Shawneetown, et a coulé bas immédiatement.

On pense que le steamer est entièrement perdu mais que l'on pourra sauver la cargaison, quoique fortement avariée.

MEXIQUE.

On a reçu en cette ville des lettres de Tampico du 21 Juin. Le Congrès général a donné pouvoir au gouvernement de faire droit aux justes réclamations présentées ou à présenter par le gouvernement des Etats Unis. Dans le cas où les parties ne pourraient s'accorder, on s'en rapporterait, du consentement des Etats, à l'arbitrage d'une puissance amie. Dans le cas où les Etats Unis d'Amérique se refuseraient d'accorder au Mexique la satisfaction que celui-ci, d'après, les traités, a le droit d'exiger, et dans le cas où les Etats Unis continueraient les hostilités contre le Mexique, le gouvernement est autorisé à fermer tous les ports mexicains au commerce des Etats Unis, à prohiber l'introduction et l'usage des marchandises américaines, et à désigner l'époque où celles qui sont déjà dans le pays et qui ne seraient pas consommées, seraient réexportées, &c.

Ainsi l'on voit que c'est à la force d'inertie que les Mexicains auraient recours en cas d'une rupture avec les Etats-Unis; mais on espère que les difficultés qui existent entre les deux gouvernemens s'arrangeront à l'amiable.

Le convoi d'espèces n'était pas encore arrivé de l'intérieur, mais on l'attendait tous les jours. La plus grande tranquillité règne dans la république.—*Courrier.*

Le 23 Juin le *Mobile Advertiser* s'est plaint du trop grand froid. Il fesait si froid là, que pendant la nuit on souffrait du froid même sous les couvertures.

On lit dans le journal de Liverpool:—Dernièrement, on faisait à l'Amphithéatre la répétition de la pièce intitulée l'Eléphant du roi de Siam, qui devait être représentée le lundi suivant. Pendant la répétition, on amena l'éléphant du jardin zoologique sur le théâtre pour y jouer son rôle. Bientôt après, ayant remarqué le livre du souffleur, il commença à le feuilleter; mais, dans le dessein sans doute de mieux se pénétrer de son rôle, il avala le livre au grand étonnement du directeur et des spectateurs.

Le fait suivant donnera une juste idée de la misère qui règne actuellement au Nord, parmi la classe ouvrière:

L'éditeur du *Navy & Army Chronicle*, dit qu'il a eu la curiosité d'examiner la liste des 200 recrues qui ont été faites à N. York, et envoyées dernièrement au Fort Gibson, et qu'il a reconnu qu'elles étaient presque tous des gens de profession. En voici l'état:

5 forgerons, 2 briquetiers, 10 charpentiers, 2 menuisiers, 2 mouleurs de chandelles, 4 commis, 2 tonneliers, 2 chaudronniers, 10 cordonniers, 9 fileurs en coton, 11 fermiers, 63 manœuvres, 3 machinistes, 2 selliers, 5 marins, 4 soldats, 6 poseurs de pierres, 11 tailleurs, 9 tisserands, 2 charrons, des relieurs, boulangers, imprimeurs en indienne, doreurs, maçons, imprimeurs, joailliers, ferblantiers, &c.

Un vol fort original, et dont nous avons différé de faire connaître les circonstances, tant qu'on a pu conserver l'espoir d'en découvrir l'adroit auteur, a été récemment commis au préjudice d'un des plus riches joailliers de la capitale; il n'y a malheureusement plus d'inconvénient désormais, et il peut y avoir quelque utilité à le raconter à nos lecteurs.

Dans les premiers jours du mois de janvier, le docteur P...., qui s'est acquis une juste réputation dans le traitement des maladies mentales, vit arriver un matin dans son cabinet une dame d'une quarantaine d'années, gracieuse, élégante, belle encore. Le valet de chambre du docteur avait annoncé Mme. la comtesse de Strell. L'équipage armoiré attendait dans la cour.

Demeurée seule avec le docteur, la comtesse se recueillit un instant, tira son mouchoir d'une élégante aumônière pour essuyer quelques larmes, et d'une voix émue et troublée: "Monsieur, vous voyez une femme en proie à un chagrin très violent, dit-elle. J'ai un fils, il m'est bien cher, ainsi qu'à mon mari: c'est notre fils unique...."

Puis des pleurs! des pleurs! plus qu'Artémise n'en versa jamais au tombeau de défunt Mausole.

"Ah! monsieur!....Ah! depuis quelque temps nous avons de terribles craintes ....Il est dans un âge où les passions se développent....Quoique nous le satisfassions sur tous les points, argent, liberté, toilette plaisirs, voici plusieurs signes de démence complète qu'il donne.—Diable! diable! interrompit le docteur.—Le point le plus remarquable, c'est qu'il parle toujours de riches parures, de diamans qu'il a vendus ou donnés à une femme, tout cela est inintelligible. Nous soupçonnons, Monsieur, qu'il a pu devenir amoureux d'une femme peu estimable peut être, et qu'il aura contracté des engagemens onéreux qu'il n'ose avouer. Ceci toutefois, n'est qu'une conjecture; son père et moi nous nous perdons dans la cause de cette folie, qui nous jette dans le désespoir,—Eh bien! madame, amenez-moi monsieur votre fils—Oh! dès demain, docteur! dès demain, à midi."

Et le docteur s'empresse de reconduire la belle dame jusqu'à sa voiture: il voit un chasseur, des laquais.

Le lendemain, la prétendue comtesse se fait descendre chez le plus célèbre de nos joailliers, et apres avoir longtemps marchandé une parure de dix mille écus, elle se décide avec mille façons. Elle prend l'écrin, tire négligemment une bourse de son aumônière, y trouve dix mille francs en billets de banque, les étale, mais bientôt les resserre en disant au maître de la maison:

"Donnez-moi plutôt quelqu'un, je l'emmènerai; mon mari paiera. Je ne suis pas assé tenter au delà de ma prévision, et je n'ai pas sur moi toute la somme."

Le bijoutier fait signe à un jeune homme qui, tout fier d'accompagner une grande dame, va avec la comtesse chez M. P.... Elle monte précipitamment chez le docteur: "Voilà mon fils, je vous laisse." Puis sortant, elle dit au jeune homme: "Entrez, mon mari va vous payer!" Le jeune homme entre, la comtesse descend rapidement; la voiture roule à petit bruit: bientôt les chevaux galoppent.

Eh bien jeune homme, dit le docteur, vous savez ce dont il s'agit. Voyons, que ressentez-vous—? que se passe-t-il dans cette jeune tête?—Ce qui se passe dans ma tête, Monsieur? rien, rien; si ce n'est que voici la facture de la parure de diamans.....—Bien! bien! nous connaissons cela, disait le docteur en repoussant doucement la facture: je sais, je sais....—Si M. le compte sait, il connait le montant il n'a qu'à payer....

—La! là! calmez vous; où les avez-vous pris? que sont-ils devenus? Parlez tant que vous voudrez, je vous écoute patiemment.—Il s'agit de me payer trente mille fr., Monsieur......—Pourquoi?—Comment pourquoi? dit le jeune homme dont les yeux s'animèrent—Oui, pourquoi paierais je 30,000 fr?—Pour les diamans de Mme. la comtesse.—Bon! nous y voi'à. Qu'est-ce que c'est que cette comtesse?—Votre femme!...(Et il lui présente la facture.)—Mais, jeune homme, sachez donc que j'ai le bonheur d'être médecin et veuf."

Ici le jeune joaillier s'emporta, et le docteur appelant ses gens, le fit tenir par les quatre membres. Il y avait de quoi perdre la tête, et le jeune homme entra en fureur. Il s'écria au vol! à l'assassinat au guet-apens!

Mais au bout d'un quart d'heure, il devint calme, il expliqua tout posément, et une lueur terrible éclaira le docteur.

Quelques recherches que l'on ait pu faire, il a été impossible de découvrir la trace de la fausse comtesse de Strell: la voiture était de louage, les gens avaient été ses complices, et tout ce que l'on a pu savoir, c'est que la parure, dont le signalement était envoyé dès le lendemain aux principaux joailliers de l'Europe, a été vendue à une cantatrice de Bologne par une sorte de colporteur juif, dont on avait perdu la piste avant que l'autorité eût été instruite de l'acquisition.

[*Le Droit.*

Il était d'usage de donner un conseil aux criminels avant de les condamner. Un avocat, devenu le conseil d'un filou surpris à dérober les bourses dans une audience du parlement, le tire à l'écart; il lui demande s'il était vrai qu'il eût coupé la bourse de quelqu'un. Il est vrai, monsieur, dit le voleur, mais.....—Taistoi, reprit l'avocat; le meilleur conseil que je puisse te donner est de t'en aller au plus vite. Le voleur, trouvant l'avis fort bon, gagna l'escalier le plus proche et disparut. L'avocat se présente au barreau; les juges lui demandent s'il n'a rien à dire pour la défense du criminel. Messieurs, dit-il, ce pauvre malheureux m'a avoué son crime; mais comme j'ai été nommé son conseil, j'ai cru devoir lui conseiller de prendre la fuite. Ce fut un [illegible] dire à l'avocat, c'était aux huissiers à prendre garde que le voleur ne s'échappât.

Au dernier sermon d'une mission, faite dans un village de Provence, tout le monde pleurait, à la réserve d'un paysan. On lui demanda, pourquoi il n'avait pas pleuré à un discours si touchant? Je ne suis pas de la paroisse, répondit-il.

COMMERCIAL.

Extrait du Prix Courant de B. Levy de Samedi dernier.

NOUVELLE-ORLEANS, 10 Juillet.

Article	Unité	De		À
Bœuf, Mess,	baril	$10 00	a	11 00
Bœuf, Prime,	"	10 00	a	10 —
Bœuf, Cargo,	"	07 50	a	07 50
Beurre, Goshen,	livre	30	a	30
——de l'Ouest,	"	18	a	18
Coton, Choix,	"	—	a	—
Coton, 1re. qualité,	"	—	a	—
Coton, Seconde,	"	—	a	—
Coton, Inférieur,	"	—	a	—
Corde d'em. du Nord,	"	8½	a	10
——du Kentucky	"	8½	a	10
Chandelles, Nantuck.	"	35½	a	36
——Blanc-de-Baleine,	"	35	a	36
Café, Havane,	"	10½	a	11
——St.-Domingue,	"	—	a	—
Chocolat, No. 1,	"	14	a	16
——No. 2,	"	9	a	9½
Chaux, Thomaston,	baril	1 75	a	1 75
Farine,	"	12 00	a	12 50
Fromage,	livre	10	a	12
Graisse,	"	9	a	10
Jambon,	"	8½	a	9
Melasses,	gallon	25	a	26
Maquereaux, No. 1,	baril	10 00	a	10 50
Maquereaux, No. 2,	"	09 00	a	09 50
Maquereaux, No. 3,	"	5 00	a	6 00
Porc, Mess,	"	20 00	a	21 00
Porc, Prime,	"	16 50	a	17 00
Porc, Cargo,	"	09 00	a	10 00
Sucres, Louisiane,	livre	4½	a	5½
Sucres, Havane, blanc,	"	11½	a	12
Sucres, —— brun,	"	7½	a	8
Savon, du Nord, No. 1,	"	7½	a	7¾
—— No. 2,	"	5½	a	6½
—— Castille,	"	12½	a	00
Toile d'emb. d'Ecosse,	yard	22	a	23
Toile d'emb. d'Allemagne,	"	17	a	18
Toile d'emb. du Kentucky,	"	23	a	25
Tabac, 1re. qualité,	livre	3½	a	5
Tabac, 2de. qualité,	"	2½	a	4
Tabac, Crosse,	"	1½	a	2
Whiskey, Rectifié,	gallon	34	a	35
—— Commun,	"	32	a	34

MARIÉ—Mercredi soir par le Révérend Père Beauprez, Mr. CHARLES E. ABBOTT, avec Mme. Veuve ELIZABETH WILLIS, tous deux de cette ville.

Nouveaux Avis.

IL a été ramassé en dérive vis-à-vis l'habitation du soussigné, le 7 du courant environ, un bateau à CHALOUPE que l'on croit appartenir à un bateau à vapeur, elle est peinte en vert, et avait lorsqu'on l'a ramassée deux avirons.

15 Juillet—22 PH. HICKY.

AVIS.

MR. LACRAMPE membre de l'Académie de Danse en France, Elève du fameux Delletre danseur de l'opéra à Paris, prévient les habitans de Bâton Rouge et de ses environs, qu'il va ouvrir une salle de danse quand il aura un nombre suffisant d'élèves.

Il se transportera également dans les maisons bourgeoises où l'on voudra bien l'honorer de leur confiance.

Il démontrera de même les danses de caractère, tel que l'Anglaise et la Gavote et toute sorte de Valses.

S'adresser à lui chez Mr. Michel.

15 Juillet. 22-4f.

Belles Sangsues,
De Hongrie,

A la Pharmacie de
15 juillet—22 JOURDAN & Co.

Plan de la Ville de Baton-Rouge.

DEPUIS longtems les propriétaires de terreins ainsi que les spéculateurs désiraient avoir un plan de la ville, mais il fut toujours impossible de s'en procurer, la lithographie qui reproduit tout va sous peu de tems offrir cet avantage, déjà plusieurs habitants ont souscrit au bureau du Journal de Baton-Rouge. Le prix en noir est de $5 et de $10 en couleur.

15 Juillet 22

Pensionnat de Demoiselles
DE BATON-ROUGE.

LE Troisième terme de cette Institution commencera Lundi le 17 du courant, ayant des chambres commodes pour recevoir les élèves qui pourraient venir. Les enfans de tout âge seront reçus, et la plus grande attention sera donnée, à leur éducation Mentale, Phisique et morale. Les jeunes demoiselles peuvent avoir pension dans la famille des maîtres, ou dans des familles respectables en ville.

15 Juillet 22

NICOL & RUST ont l'honneur d'annoncer aux citoyens de Baton Rouge et des environs, qu'ils ont dernièrement reçus et offrent à vendre, un assortiment varié de Marchandises choisies pour ce marché. Leur magasin consiste en marchandises sèches, habillemens d'été, quincaillerie, un très bel assortiment de poterie et verrerie, sellerie, bottes, souliers, comestibles &c., dont il est inutile de donner un détail.

Ils sollicitent respectueusement la bienveillance du public. 15 Juillet 22

Cour des Preuves.
PAROISSE EST BATON ROUGE.

ATTENDU que Uriah Vining, s'est adressé à cette Cour pour être nommé Curateur des héritiers absents de feu Edmond G. Vining.

Avis est par ceci donné, à toutes personnes intéressées, de faire connaître dans les dix jours, leur opposition contre la dite demande.

15 juillet—22 CH. TESSIER, Juge.

Cour des Preuves,
PAROISSE EST BATON-ROUGE.

ATTENDU que R. W. Newport a fait enrégistrer à cette Cour son compte d'administration, de la succession de feu G. D. Kavanaugh. Avis est par ceci donné à toutes personnes intéressées de donner dans les 10 jours les causes qui pourraient empêcher l'homologation du dit compte suivant la loi.

15 Juillet—21 CH. TESSIER, Juge.

Cour des Preuves,
PAROISSE EST BATON-ROUGE.

ATTENDU que Catherine Johnstone, curatrice des héritiers absents de feu son mari, John P. Johnstone décédé, a fait enrégistrer à cette Cour le compte de son administration de la dite succession. Avis est par ceci donné à toute personne intéressée de faire connaître dans les dix jours les raisons pour lesquelles le dit compte ne serait pas homologué et le jugement de la Cour rendu.

15 Juillet—22 CH. TESSIER, Juge.

VENTE
PAR LA COUR DES PREUVES.
OUEST BATON-ROUGE.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse susdite, il sera vendu par le Juge soussigné,

MERCREDI, le 9 d'Août prochain,

A 10 heures A. M., sur les lieux, tous les biens dépendant de la succession de feue Marie Magdeleine Foret, décédée, veuve Xavier Landry, savoir:

1o. Une Terre,

Située dans cette paroisse, sur laquelle résidait la défunte, contenant un arpent de face au fleuve, sur la profondeur de quarante arpens, ensemble avec la double concession, la ligne inférieure [illegible]

[illegible]

3o. *La Récolte de Coton et de Maïs qui se trouve sur la dite terre.*

3o. Neuf Esclaves,
D'âge et de sexe differens.

4o. Des Chevaux, Vaches,
Instruments Aratoires,
MEUBLES, &c.

CONDITIONS.—La Terre et les Esclaves payables en trois termes égaux, le premier en Mars 1838, le second en Mars 1839, et le dernier en Mars 1840. Les Meubles payables en Mars prochain. Le tout en billets endossés à satisfaction et hypothéqué sur la terre et les esclaves jusqu'au parfait paiement.

8 juillet—22 L. FAVROT, Juge.

VENTE
PAR LA COUR DES PREUVES.
PAROISSE EST BATON ROUGE.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, de la paroisse Est Bâton Rouge, il sera vendu par le Juge de Paroisse soussigné, et ex-officio Encanteur,

MARDI, 25 Juillet 1837,

à 11 heures du matin, la propriété suivante, provenant de la communauté qui a existé entre Mary A. Shaw décédée, et son mari survivant, William Shaw Senior, savoir: Environ

100 tetes de Cochons.

La vente aura lieu chez Wm. Shaw Senior. Les conditions se feront connaître le jour de la vente.

15 juillet—22 CH. TESSIER, Juge.

Etat de la Louisiane.
COUR DU 3me DISTRICT.
PAROISSE EST BATON ROUGE.

Banque de la Louisiane, vs John Otis, ux: & al. } No. 2317

ORDRE DE SAISIE ET DE VENTE.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi dirigé par l'Honorable Cour du 3e. District Paroisse et Etat ci-dessus mentionné, j'exposerai en vente publique sur les lieux,

MARDI 15 Août prochain (1837)

tous les droits, titres, intérêts et prétentions de John Otis et sa femme, dans et sur la propriété suivante, savoir:

Un TERREIN situé dans cette partie de la ville de Baton Rouge, divisée en terrains par A. Gras, et désigné dans le plan sous le No. 5 de l'Ilet No. 4, (mesure française) ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus. Aussi un autre TERREIN situé dans cette partie de la ville, divisée en terreins par R. Devall, et marqué dans le dit plan sous le No. 1 de l'Ilet No. 7, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

DE PLUS—Quatre Nègres Esclaves, savoir: Le nègre Big Jim, âgé de 25 ans; Little Jim, 21 ans; la négresse Sally, de 24 ans, avec son enfant Jim, âgé d'un an.

CONDITIONS DE LA VENTE—Au Comptant, sans bénéfice d'estimation.

AUGUSTIN DUPLANTIER,
15 Juillet—22 Shérif.

$20 de Recompense.

PARTI MARRON il y a environ quatre semaines, le nègre HAL ou HENRY; âgé d'environ 21 ou 22 ans, il n'a aucune marque particulière. C'est un nègre fort et trapu, très noir, de la grandeur de 5 pieds 6 pouces au moins.

La récompense ci-dessus, sera donnée à quiconque le logera dans la geole de manière à ce que je puisse l'avoir.

ISAAC T. BROWNING,
Près du Ferry de la Comite.

15 Juillet—22-4f

$25 de Recompense.

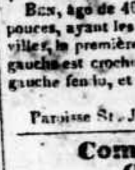

PARTI marron le 10 Juillet, le nègre WILLIS âgé d'environ 25 ans, 5 pieds 10 pouces de hauteur, bien fait, ayant de beaux cheveux, et un bon maintien, les pieds grands, une jambe plus grosse que l'autre et le derrière en saillie.

PHIL LEWIS ou LEWIS BLACK, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces, ayant perdu presque toutes les dents inférieures de devant.

BEN, âgé de 40 ans, noir, taille de 5 pieds 6 à 7 pouces, ayant les genoux en dedans, grosses chevilles, le première jointure du petit doigt de la main gauche est crochue, l'ongle du 3e doigt de la main gauche fendu, et les yeux larmoyants.

ALEX. HUMPHREYS.
Paroisse St. Jacques, 11 Juillet 22

Compound Syrup,
Of Liverwort.

A la Pharmacie de
15 juillet—21 JOURDAN & Co.

AVIS.
Aux Entrepreneurs et Constructeurs.

LE soussigné Président de l'Administration des Travaux Publics, recevra jusqu'à Jeudi 21 du courant, les propositions qui lui seront adressées à Jackson, pour la construction de deux PONTS, sur les deux branches du *Thomson's Creek*, vis-à-vis la dite ville, chacun de 18 pieds de large, sur 200 pieds de long.

Les soumissions doivent être faites d'après deux modèles de differente construction, l'un est brêveté par Geo. W. Long Esq: Ingénieur Civil, et l'autre a peu près semblable à celui brêveté de Town, ces deux modèles sont à l'hotel de Dr. Keep à Jackson. Les soumissions feront connaître le prix du pied linéaire, et le plan de construction d'après lequel ils seront exécutés.

Les Ponts doivent être construits de bons matériaux de Chêne blanc, ou en bois de Pin, à longues feuilles bien sec, et couverts en bardeaux de Cypres ou de bon Pin.

Chaque Pont doit être d'un arche, et les deux piles devant soutenir chaque bout, au moins de dix pieds, et placées de manière à ne point gêner le lit naturel du courant.

La totalité de cet ouvrage, doit être bien exécuté d'une manière solide sous l'inspection d'un agent qui sera nommé à cet effet. Le tout doit être fini le 1er Décembre prochain, sous peine de perdre 25 piastres par jour de retard; après l'expiration du delai fixé, jusqu'à la fin des travaux.

Les contractants peuvent baser leur soumission sur un payement au comptant, mais aucune avance ne sera faite pendant l'exécution des travaux.

Les matériaux et bois, qui sont en mains, et tous ceux qui peuvent convenir, et qui seraient demandés, seront livrés au contractant au prix coutant.

C. WOODROOFF.
Président de l'administration des Travaux Publics.

15 Juillet 22

CONDUIT à la Geôle de Bâton-Rouge le 5 Juillet 1837, le jeune nègre disant se nommer GEORGE, âgé d'environ 18 ans, taille de 4 pieds 4 pouces, d'une faible complexion, ayant une cicatrice dans le sourcil de l'œil gauche et une [illegible] sur l'oreille droite, se disant appartenir à William Brown, à ou près le Bayou Sara. Le propriétaire est prié de venir le retirer en se conformant à la loi.

15 juil.—22 B. BRYAN, Geolier.

Vente a l'encan.

IL sera vendu à l'encan Samedi le 15 Juillet à moins de vente à l'amiable, une VOITURE obuve et une paire de CHEVAUX, très bons et très doux, ainsi que quelques MEUBLES. Pour les Chevaux, et la Voiture, un Tiers Comptant, un Tiers à six mois, et l'autre Tiers à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et payables en Banque à Baton Rouge. Les autres articles seront vendus à Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction et payables comme ci-dessus.

SAML. L. ISETT, Encanteur.
8 Juillet 21

AVIS

LA société existante en cette ville, sous la raison Bullitt Shipp & Co, et à Natchez sous le nom Shipp Ferriday & Co, est dissoute le 2 du présent mois d'après contrat. Toutes les personnes qui doivent, et celles à qui la dite société doit, sont priées de présenter leurs réclamations chez Messrs. Bennett Ferriday & Co. à la Nouvelle Orléans; et à Natchez à W. & R. Ferriday & Co. qui sont autorisés à payer, et à recevoir toutes réclamations.

Henry L. Bennett de la Nouvelle Orléans et William Ferriday de Natchez, se serviront de l'ancienne signature sociale, pour la liquidation des affaires seulement.

HENRY L. BENNETT.
WILLIAM FERRIDAY.
Associés successeurs de la société Bullitt, Shipp & Co. et Shipp Ferriday & Co.
Nouvelle Orléans 3 Juillet 1837.

Les affaires faites jusqu'à ce jour par la société ci dessus, seront continuées dans cette ville par les soussignés, sous la raison Bennett Ferriday & Co et à Natchez sous celle de W. & R. Ferriday & Co qui ont formé une société pour cet effet.

HENRY L. BENNETT,
WILLIAM FERRIDAY,
ROBERT FERRIDAY,
JOSEPH C. FERRIDAY,
STANFORD W. WATERS.

3 Juillet. 21—3m

Société.

JOSEPH DUNN & EDGAR H. ALLEN, ont formé une société, sous la raison de

DUNN & ALLEN,

dans la ville de Bâton-Rouge, pour la vente de Provisions et Comestibles, leur magasin est dans la maison ci-devant occupée par Edgar H. Allen à l'encoignure des rues Troisième et de l'Eglise. Ayant joint le fond de leur établissement ensemble, ils ont maintenant un assortiment général.

Ils vendront à bas prix pour du comptant et remercient le public de la bienveillance qui leur a été accordée jusqu'à présent. Les personnes qui doivent à E. H. Allen sont priées de venir régler, et celles qui ont des réclamations sont également priées de les présenter pour en recevoir le payement.

1er Juillet 20

Nouvelle Société.

LES soussignés ayant acheté le fonds du magasin appartenant à Mr. Alfred Gates, préviennent le public, qu'ils ont formé une société sous la raison de

LADD & MORGAN,

et feront les affaires dans la maison ci-devant occupée par Gates & Matta.

Ils viennent de recevoir un nouvel assortiment de *Marchandises Sèches, Comestibles, &c.*

Qu'ils offrent à vendre à des conditions avantageuse.

N. B. LADD,
1er Juil.—20 MORGAN MORGAN,

A Vendre.

UNE quarteronne âgée de 23 ans, avec ses deux enfans, l'une âgée de 4 ans et l'autre de 2 ans. Elle est bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

S'adresser au bureau de cette feuille ou à
10 juin—17 JOSEPH LANGE.

Aux Propriétaires de Charrettes.

LES propriétaires de Charrettes dans la Corporation qui ont des licences, sont notifiés de se présenter au bureau du Maire dans le délai de 15 jours pour recevoir les Nos. de leurs charrettes.

Ceux qui ne se conformeront pas à l'ordonnance perdront leurs licences et payeront une amende.

1er Juil.—20 R. LEGENDRE, Maire.

AVIS.

LE soussigné ayant été nommé Curateur de la succession vacante de feu Abraham Stott, prévient toutes les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la dite succession, d'avoir à les lui présenter à sa résidence dans la paroisse Ouest Bâton Rouge, ou à son Avocat John L. Lobdell, à Ouest Feliciana et ceux qui doivent à la dite succession sont priés de payer sans délai au soussigné, ou à son Avocat.

WM. J. RHODUS.
Ouest Baton-Rouge, 13 Juin 1837.

AVIS.

LE soussigné ayant été nommé Curateur de la succession vacante de feu Simon P. Wetherby, prévient toutes les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la dite succession, d'avoir à les lui présenter à sa résidence dans la paroisse Ouest Bâton Rouge, ou à son Avocat John L. Lobdell, à Ouest Feliciana, et ceux qui doivent à la dite succession sont priés de payer sans delai au soussigné, ou à son Avocat.

WM. J. RHODUS.
Ouest Baton Rouge, 13 Juin—18

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE.

100 pièces TOILE D'EMBALLAGE du Kentucky.
100 do. CORDES.
600 livres de FICELLE.

A vendre par MANSKER & DEWEY.
24 Juin 19

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE.

UNE grande quantité de Corde et Toile d'Emballage reçue dernièrement et à vendre par
8 juillet—21 J. & E. F. PHILLIPS.

POIDS DU PAIN—Fixé par la Mairie pour la semaine suivante, la Farine étant à $13 00 le baril, 24 onces de pain pour un escalin.